

Déclaration de démarchage



Conformément à l'arrêté municipal n°22 du 9 mai 2025

, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la Mairie 15 jours avant le commencement de celui-ci.

La présente déclaration n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

Déclarant

Dénomination sociale	COURTIER EN ÉCONOMIE D'ÉNERGIE		
Numéro SIREN	56106935500045		
Adresse :	N° 5 Rue	Boule de la Bergerie	
Ville	St Dizier ST-SUEN-SES-NEZ		
Nom	CHONPRET	Prénom	Delphine
Date de naissance	22/07/76	Lieu de naissance	St-Dizier
Téléphone Portable :	0789212955	et/ou	

Démarchage

Objet du démarchage	Ventes de contrats d'énergie ENGIE		
Période :	Du	16/12	au 31/12/25 inclus

Démarcheurs

Nom et prénom	SACHTI	Numéro de téléphone	Nabil
N° immatriculation du véhicule	pas de véhicule	Secteur	centre-ville
Nom et prénom	HAXAIRE	Numéro de téléphone	Dylan
N° immatriculation du véhicule	11	Secteur	11

Nom et prénom	BENHABIBED	Numéro de téléphone	Aymane
N° immatriculation du véhicule	11	Secteur	11

Nom et prénom		Numéro de téléphone	
N° immatriculation du véhicule		Secteur	

Observations

Le 01/12/25

ence Saint-Dizier
 2 place Aristide Briand - 52100 SAINT-DIZIER
 Tél. 03 25 06 92 32
 Fax 03 25 06 92 33
 E-mail : mairie@st-dizier25.eu
 Street 511 06 5 355 40029 - APE 4618 Z
 TVA. Intra. FR 47 501 069 355

PO

Réserve Mairie de Bourogne

Date : 01/12/2025

Cachet et signature

COMMUNE de BOURGNE

Document à retourner à la mairie de Bourgne au 5 rue des Ecoles ou par mail mairie@bourgne.fr

Le Maire,
 Baptiste GUARDIA

